

# AMAP Orvault Bourg – Contrat Pain – Hiver 2018-2019



## Préambule :

Notre AMAP (Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne) respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d'une AMAP sont, entre autres, de :

- Maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- Mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- Permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits.

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur et le consommateur pour une période de **8 semaines** à raison d'une distribution par semaine. Les distributions ont lieu tous les jeudis : **Salle Pacaille** à Orvault de 18h15 et 19h30, soit :

**14, 21, 28 février      7, 14, 21, 28 mars      4 avril**

## Engagement du producteur :

- Je m'engage à fournir du pain BIO sous le label « AB », fait avec d'anciennes variétés de blé. Selon les années et les aléas de l'agriculture (intempéries, maladies...), la production des anciennes variétés de blé peut être moindre donc je peux avoir recours à des variétés de blé moderne labellisées Bio.
- Je m'engage à prolonger le contrat d'autant de semaines que d'interruptions auront été effectuées au cours de ce contrat.
- Je serai présent aux distributions **au moins une fois par mois**.

## Engagement du consommateur :

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production.
- Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un qui soit prêt à prendre mon panier et émarginer à ma place.
- Si je suis absent sans avoir prévenu, et que je ne réponds pas à l'appel téléphonique du permanencier avant 19h15, alors j'accepte que mon panier soit mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution à l'issue de celle-ci soit après 19h30, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué ni report fait sur une livraison suivante.
- J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, au moins **une permanence** sur le lieu de distribution et je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association. Pour cela je m'inscris sur les Doodle qui me seront transmis par mail.
- **Je suis adhérent** de l'association de coordination des AMAP d'Orvault. L'adhésion se fait en début de chaque année.

## Composition du panier :

	Pain Blé T80			Pain Spéciaux *			Biscuits
Poids	500 gr	750 gr	1 Kg	500 gr	750 gr	1 Kg	90 gr
Prix (€)	2,6	3,9	5,2	4,2	6,3	8,4	2,6
Nombre de pains							
Total (€)							

\* : **Chaque semaine un type de pain spécial parmi : pain raisin, raisin/amande, amande, sésame, pavot, tournesol**

Règlement : ... x **8 distributions** = ...€. Mode de règlement :  1 chèque  2 chèques  3 chèques

Les **chèques** sont remplis à la signature du contrat et sont **libellés à l'ordre de : Fabien Richard**

## Consommateur

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Le :

Signature

## Producteur

Fabien RICHARD

Ferme Paillapipain'pam - Fabric'Paysanne

Vigneux de Bretagne

06.41.52.65.46

painpam@paillapi.org

Signature

Contact AMAP : amap.bourg.orvault@gmail.com

Coordinateur pain : François GALISSON

0786992722

francois.galisson@wanadoo.fr